

Z.A.C. Hauts du Chazal :
Etude stationnement et déplacement en partenariat avec l'Université et le
Centre Hospitalier Universitaire - Lancement de la consultation

Rapporteur : M. Denis BAUD, Vice-Président

Commission n° 2		
Avis de la commission		Validation du Vice-Président
Séance du 12/07/05	Favorable	Le 12/07/05

Inscription budgétaire	
	Pas d'incidence financière

Le quartier des Hauts du Chazal se situe dans l'extrême Ouest Bisontin. Ce quartier est composé :

- de l'emprise du CHU
- de l'UFR médecine Pharmacie 1^{er} et 2^{ème} cycles et de la bibliothèque
- des satellites du CHU formés de l'INSERM, du DDS, de l'EFS et de Diacloane
- de la ZAC des hauts du Chazal en cours d'aménagement

Ce quartier est bordé à l'Est par le boulevard Edison, au sud par la route de Dole (RN 73), à l'Ouest par la route de Franois (RD 475) et au nord par la voie ferrée Dijon/Besançon.

Le transfert de l'hôpital Saint Jacques est prévu pour 2010. Ce seront quelque 8 200 personnes au quotidien (hors visiteurs), dont 5 500 salariés, qui fréquenteront le site du CHU.

La première tranche de l'UFR est opérationnelle, ainsi que la bibliothèque, la deuxième tranche devrait être opérationnelle en 2008, le tout accueillant 3 000 personnes.

Les satellites du CHU sont en expansion. Il est prévu en 2007, 450 personnes travaillant sur le site hors visiteurs et consultants.

Pour ce qui concerne la ZAC, 3 000 personnes devraient habiter la zone dans les 10 ans. Il est impossible de chiffrer précisément le nombre de personnes travaillant sur le site à l'heure actuelle.

Le total représente potentiellement (hors activité de la ZAC) environ 15 000 personnes sur ce quartier de ville.

I. Les constats

Si une étude de trafic a été menée lors de la création de la ZAC, celle-ci s'est basée sur les flux de 1999, qui évoluent à la hausse de 3 % par an. Or, le transfert de l'UFR, l'extension de l'hôpital et le potentiel d'habitants de la ZAC sont des données que l'on peut mieux estimer aujourd'hui.

Récemment, le Rectorat a interpellé la Ville dans le cadre de sa programmation de la deuxième tranche de l'UFR sur la nécessité de créer du stationnement compte tenu d'une emprise foncière réduite à la simple implantation du bâti. Il est apparu que le stationnement général sur le site ne pouvait en l'état satisfaire un bon fonctionnement du quartier.

II. Les enjeux

Le site fait l'objet d'un enjeu important dans l'organisation urbaine pour Besançon, que l'on peut décliner sous différents thèmes :

- le développement sur 50ha de logements, d'activités et de recherche liée à la santé à l'Ouest, à proximité de Planoise,
- l'implantation d'équipements existants et à venir, participant à la création d'un quartier qui s'inscrit en harmonie dans le fonctionnement global de la ville,
- un rééquilibrage des flux en minimisant les déplacements domicile/travail,
- une réflexion sur les modes doux de déplacement,
- une mutualisation du stationnement et un approfondissement des Plans de déplacement d'entreprise.

III. Les objectifs

L'objectif de la mission est d'approfondir la réflexion urbaine sur le quartier en abordant les thématiques suivantes :

- en termes de déplacement :
 - o le site dans son environnement et sa connexion à l'existant,
 - o hiérarchie et qualification des voies et dessertes urbaines : étude du trafic
 - o l'entrée du CHU
- en termes de stationnement :
 - o le transport en commun (TCSP, halte ferroviaire) et la problématique des parcs relais : étude de stationnement.

IV. Méthodologie

La démarche proposée vise à traduire et préciser les objectifs dans un cadre méthodologique :

- engager une consultation pour une étude de déplacement et stationnement
 - o faire un diagnostic des usagers du site (habitants, salariés) pour une meilleure connaissance des générateurs de flux, notamment en liaison avec l'étude de la halte ferroviaire,
 - o faire émerger des pistes, y compris dans le cadre du PDE et des solutions d'aménagement au regard des prévisions du trafic et du stationnement,
 - o définir un phasage du pré-opérationnel à l'opérationnel selon des scénarii proposés et chiffrés,
 - o définir les conditions de la mise en œuvre.
- constituer un groupe de pilotage partenarial

La mission de consultation de l'étude sera assurée par la SEDD. Son coût est pris en compte dans le dernier Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la ZAC.

Par ailleurs, l'évolution du périmètre, du règlement et du programme des équipements publics est en cours d'étude au service urbanisme de la Ville de Besançon. Elle aura des incidences techniques et financières qui seront présentées ultérieurement dès ces études abouties.

Cette réflexion non encore aboutie a été présentée à la commission « économie » de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon le 12 juillet dernier.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise la **SEDD** à engager une consultation pour définir un prestataire pour réaliser l'étude de déplacement et de stationnement,
- sollicite le **CHU, l'Etat, l'Université, la Région, le Département et le SMAIBO** pour leur participation à cette étude par une contribution financière.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 0